

La réinsertion : une expérience douce-amère

Cet article est issu d'une recherche en cours qui s'intéresse à l'expérience des personnes participant aux programmes de réadaptation de l'AI. Le parcours qu'il présente est exemplaire d'un type de vécu de la réadaptation que nous avons identifié dans les premières analyses d'entretiens.

Dès le début de sa formation, Lise* a tenté de composer avec son épilepsie ainsi qu'avec les effets secondaires de ses traitements. Âgée aujourd'hui de 34 ans, fatigue et difficultés de concentration font partie de son quotidien. Si elle apprécie toujours son travail de cuisinière, les répercussions négatives des médicaments se sont accentuées, au point qu'elle s'est trouvée dans une impasse: «Je suis arrivée vraiment dans un état [...], vraiment ce n'était plus possible.» Comme son employeur refuse d'entrer en matière pour rendre son poste compatible avec son état de santé, par exemple en ajustant ses horaires, sa carrière de cuisinière se termine avec un licenciement. Lise s'adresse alors à l'AI dans le cadre de la détection précoce dans l'espoir de trouver une nouvelle orientation professionnelle adaptée à sa situation de santé et à ses aspirations. Ce sera partiellement le cas.

Un projet réaliste

Afin d'évaluer sa capacité de travail, le conseiller de l'AI oriente d'abord Lise dans un programme dit d'observation, mais le métier dans lequel il la place, celui d'employée de commerce, n'est «pas [sa] tasse de thé, du tout». Lise apprécie toutefois l'encadrement et la disponibilité des maîtres socioprofessionnels. Elle profite de leurs conseils: «Vu que la concentration est un peu plus faible avec les médicaments que je dois prendre, ils m'ont appris à travailler le plus possible avec ça, à comprendre comment être aussi efficace avec ces troubles de concentration», explique-t-elle.

Tout en suivant le programme qui lui a été proposé, Lise réfléchit à un projet alternatif, celui d'une for-

mation en éducation de l'enfance, et obtient le soutien des personnes qui l'encadrent. À son grand soulagement, cet objectif est accepté par le conseiller de l'AI lors de la réunion de bilan: «J'ai eu énormément de place pour exposer mon projet, mes attentes, mes éventuels désirs, déceptions aussi quant à la mesure et j'ai été écoutée. J'ai vraiment eu la sensation d'être, entre guillemets, une adulte qui devait vraiment se prendre en charge.»

La peur de Lisa que son projet ne soit pas accepté n'est pas infondée. En effet, le processus de réadaptation implique d'adapter ses aspirations à la «réalité» du marché de l'emploi. De ce fait, les personnes sont fréquemment amenées par l'AI à revoir – à la baisse – leurs ambitions professionnelles. Lise a réussi à négocier une inscription professionnelle plus conforme à ses aspirations. L'acceptation de son projet est la promesse de pouvoir à terme réintégrer l'emploi, que notre société considère comme la normalité, dans un domaine qui fait sens pour elle.

L'étiquette de l'AI

Mais une fois son projet accepté, malgré le soutien du conseiller de l'AI, Lise a le sentiment que sa réalisation pèse surtout sur ses épaules: «C'est nous qui devons nous bouger pour trouver!» Et la stigmatisation des personnes qui ont recours à l'AI lui complique la tâche: «Pour trouver ma place d'apprentissage, c'était dur, c'était très difficile parce que les gens, ils [...] voient qu'on est à l'AI, il y a un handicap [...]. Des fois, on porte une étiquette [...]. On m'a fait comprendre... qu'on est de l'AI et donc voilà. [...] Arrivée à un stade je ne savais plus ce qu'il fallait faire pour trouver.» Lise finit par décrocher une place d'apprentissage comme assistante socio-éducative. Pendant la formation, elle bénéficie d'un soutien apprécié de son conseiller AI.

À l'issue de sa formation, Lise se sent heureuse d'avoir pu changer d'orientation: «Je ressors une autre personne [...] enfin, je suis épanouie dans ce que je fais.» Mais comment trouver un emploi stable? Lise est au chômage et, au niveau de l'AI elle est désormais accompagnée par un coordinateur emploi qui suit de très nombreux dossiers et qui n'a visiblement pas assez de temps à sa disposition. Elle «galère», comme elle dit, pour tenter de trouver un emploi qui soit stable et compatible avec sa santé.

Le stigmatisme ressurgit. Elle remarque que nombre d'employeurs n'accueillent pas favorablement les personnes qui ont passé par l'AI, évoquant notamment leur crainte d'un absentéisme élevé. Tout se passe donc comme si l'appui de l'AI, censé permettre à la personne de réintégrer la normalité de l'emploi, devenait au contraire un problème du point de vue des employeurs, alors même que Lise est considérée comme «réadaptée» par l'AI.

Une injonction paradoxale

Au cours de ces derniers mois, l'état de santé de Lise s'est dégradé, et nombre d'emplois auxquels elle aurait pu postuler ne sont désormais plus adaptés à son état de santé. Pourtant, si l'on en croit l'évaluation médicale de l'AI, elle serait toujours apte à travailler à 100% à condition de respecter certaines limitations: «Ce ne serait pas plus de 4 heures de travail à la suite, 2 heures de pause à midi, et encore une demi-heure de pause en milieu de séquence. Donc, c'est juste un truc qui est impossible dans le monde du travail actuel.», nous explique Lise.

Il faut savoir que l'expertise médicale de l'AI, centrale dans l'évaluation de la capacité de travail d'une personne, fait abstraction des conditions réelles du marché de l'emploi. Elle se base sur une fiction qui ne tient compte ni

des emplois réellement disponibles, ni de leurs contraintes, en termes horaires par exemple. Autrement dit, pour l'AI, la question n'est pas de savoir s'il y a aujourd'hui des emplois sur le marché qu'une personne formée dans un métier aurait la capacité d'occuper, mais uniquement d'estimer si cette personne pourrait occuper cet emploi si par hypothèse il était disponible. Un arrêt du Tribunal fédéral (9C_603/2015 du 25 avril 2016) vient de confirmer que seuls les facteurs liés à l'atteinte à la santé doivent intervenir dans l'évaluation du caractère réaliste des possibilités d'emploi. C'est quelque peu paradoxal: une personne peut en effet être jugée apte à occuper un emploi qui n'existe pas.

La déception de personnes confrontées comme Lise à la réalité du marché de l'emploi est d'autant plus grande que, pour répondre aux attentes de l'AI, elles ont investi un projet de réinsertion. Moyennant un effort de volonté, elles ont répondu aux demandes de l'AI, en se formant, en s'impliquant dans leurs études et en recherchant de l'emploi. Elles croient à ce qu'elles ont entrepris avec motivation et engagement. Mais si au final elles se retrouvent sans emploi, à quoi bon?

Jugement ambivalent

Aujourd'hui, Lise porte un jugement ambivalent sur l'action de l'AI. Elle apprécie le fait d'avoir pu se réorienter: «L'action de l'AI, pour moi, ça a été une... on va dire, une chance», celle d'avoir un soutien financier pour une réadaptation professionnelle. Mais elle regrette que l'appui de l'AI après cette dernière ne soit pas meilleur, car c'est le moment où les principaux obstacles se sont dressés devant elle: «Moi, ça fait une année, je suis toujours en stand-by», précise-t-elle.

Cette expérience douce-amère de l'action de l'assurance se dégage dans plusieurs des parcours de personnes que nous avons rencontrées. L'AI soutient les assurés tout en les enjoignant à porter eux-mêmes et elles-mêmes leur projet de réadaptation. Mais quand la réorientation professionnelle est accomplie, elle peut les confronter à l'impossibilité de trouver un emploi. Si l'AI juge que

d'autres, le chômage est l'unique horizon. C'est le cas des personnes qui, comme Lise, sont considérées comme aptes à travailler mais dont les postes nécessitent des aménagements que les employeurs ne veulent ou ne peuvent satisfaire. Mais c'est aussi le cas de personnes dont l'atteinte à la santé est survenue tardivement et qui, après une nouvelle formation, se retrouvent discriminées sur le marché



école d'études sociales et pédagogiques · Lausanne
haute école de travail social et de la santé · Vaud

Hes·SO

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland

Lise a recouvré une pleine capacité d'emploi, les attentes des employeurs la confrontent à des normes de performances qu'elle ne peut pas satisfaire. Lise est donc apte à l'emploi du point de vue de l'AI, mais pas de celui du marché.

La question de ce qui arrive après la réadaptation se pose pour plusieurs des personnes que nous avons rencontrées. Si pour certains, la nouvelle orientation professionnelle est rapidement suivie d'un emploi, pour

de l'emploi en raison de leur âge et de leur absence d'expérience dans ce nouveau métier. Ces personnes demeurent malgré elles, au terme d'un long parcours souvent difficile du point de vue moral et de celui de la santé, en marge de l'emploi. ■

Isabelle Probst, Céline Perrin, Monika Piecek et Jean-Pierre Tabin
Équipe de recherche – Haute école de travail social et de la santé EESP

* Le prénom de Lise est fictif, comme le parcours qui, pour des raisons de confidentialité, repose sur différents entretiens donnant à voir des expériences similaires.